



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 26 AVRIL 2018 -

DÉCISION N° 18 - 04 - 028

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 avril 2018 s'est réuni le jeudi 26 avril 2018 à partir de 12 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 12 : La réforme de véhicules.

Depuis 2013, le SDIS se dessaisit de ses véhicules et biens mobiliers hors d'usage ou obsolètes grâce au lancement d'enchères électroniques via la voie dématérialisée.

16 véhicules pourraient ainsi être réformés et proposés à la vente aux enchères. Il s'agit de véhicules à fort kilométrage ou devant nécessiter des réparations dont le coût est important.

Après suppression dans le tableau des actifs, ces véhicules ou matériels pourraient ainsi être soit mis en vente aux enchères, soit cédés associations demandeuses.

Ainsi :

- Un camion-citerne feux moyen (CCFM) de type UNIMOG et de marque MERCEDES de 1991 (immatriculé 2443 VQ 42) ainsi qu'un véhicule tout usage (VTU) de type UNIC de 1990, de marque IVECO (immatriculé 5535 VZ 42) pourraient être cédés au *Musée des sapeurs-pompiers de la Loire* à titre gratuit.
- Une remorque de marque HYDRAM immatriculée (184 AFX 42) ainsi qu'un Jumper de marque CITROEN (immatriculé 7934 ZH 42) pourraient être cédés à l'association « *Pompiers humanitaires français* » à titre gratuit.

Par ailleurs, la Commune de Saint Genest Malifaux sollicite le don d'une barque de marque NEWMATIC de 1994 tandis que l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint Alban les Eaux demande à bénéficier gratuitement d'une sirène d'alerte placée sur l'église et qui doit être démontée, sachant que la municipalité a exprimé sa volonté de ne pas récupérer ce bien.

Le bureau prend la décision suivante :

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve la réforme des divers véhicules et matériels dont la liste est jointe en annexe 1 et qui seront ensuite proposés à la vente via la voie dématérialisée.

Article 2 :

Le bureau du conseil d'administration approuve la cession à titre gratuit de deux véhicules au profit du Musée des sapeurs-pompiers de la Loire, à savoir : un camion-citerne feux moyen (CCFM) de type UNIMOG et de marque MERCEDES de 1991 (immatriculé 2443 VQ 42) ainsi qu'un véhicule tout usage (VTU) de type UNIC de 1990, de marque IVECO (immatriculé 5535 VZ 42). L'association assurera la prise en charge du transport.

Article 3 :

Le bureau du conseil d'administration approuve la cession à titre gratuit d'une remorque de marque HYDRAM immatriculée (184 AFX 42) ainsi que d'un Jumper de marque CITROEN (immatriculé 7934 ZH 42) au profit de l'association « *Pompiers humanitaires français* » qui assurera la prise en charge du transport.

Article 4 :

Le bureau du conseil d'administration approuve la cession d'une barque de marque NEWMATIC de 1994 en l'état, (avec rames et remorque) au profit de la commune de Saint Genest Malifaux

Article 5 :

A titre historique, le bureau du conseil d'administration approuve la cession d'une sirène d'alerte placée sur l'église du village au profit de l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint Alban les Eaux. Cette dernière assurera le démontage de la sirène.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT

Annexe n°1 Etat des biens sortis de l'actif destinés à la vente

Marque	Modèle	Immatriculation	Année	Type	Energie	N° Inventaire	Dernière affectation	Valeur nette comptable
MERCEDES	UNIMOG	2443 VQ 42	1991	PL	DIESEL	1339/7713	CIS PERIGNEUX	0,00 € ⁽¹⁾
IVECO	UNIC	5535 VZ 42	1990	VL	DIESEL		CIS SAINT SAUVEUR EN RUE	0,00 € ⁽¹⁾
HYDRAM	REMORQUE	184 AFX 42	2008	RSR		7607	CIS SAINT PIERRE DE BŒUF	0,00 € ⁽²⁾
CITROEN	JUMPER	7934 ZH 42	2004	VTP	DIESEL	3514	COMPAGNIE ROANNAISE	0,00 € ⁽²⁾
RENAULT	MEGANE	CL 692 DY	2006	VL	DIESEL	6038	ETAT MAJOR	0,00 €
CITROEN	BERLINGO	9376 YT 42	2002	VL	DIESEL	1622	CIS SAINT CHAMOND	0,00 €
RENAULT	TWINGO	605 ADS 42	2007	VL	ESSENCE	7578	CIS ROANNE	0,00 €
RENAULT	MASTER	4569 ZL 42	2005	VTPM	DIESEL	3568	CIS SAINT PIERRE DE BŒUF	0,00 €
RENAULT	JP1	357 WH 42	1993	PL	DIESEL	*	CIS RENAISON	0,00 €
NISSAN	NAVARRA	2198 ZJ 42	2004	VLHR	DIESEL	3513	CIS LE CERGNE	0,00 €
RENAULT	MASTER	4330 ZH 42	2005	VS AV	DIESEL	3613	CIS MONTAGNY	0,00 €
RENAULT	TWINGO	AD 178 CT	2009	VL	ESSENCE	8762	CENTRE DEPARTEMENTAL	0,00 €
MERCEDES	UNIMOG	6858 VJ 42	1990	PL	DIESEL	7705	CIS MARLHES SAINT REGIS	0,00 €
RENAULT	MASTER	8822 ZC 42	2004	VS AV	DIESEL	1702	CIS SAINT MARTIN LA SAUVETE	0,00 €
NEWMATIC	BATEAU	NE 1552	1994	BLS		1352	CIS SAINT GENEST MALIFAUX	0,00 € ⁽³⁾
SIRENE	ALERTE						CIS SAINT ALBAN LES EAUX	0,00 € ⁽⁴⁾

(1) Sur décision du bureau ces biens pourraient être cédés à titre gratuit au Musée des Sapeurs Pompiers de la Loire

(2) Sur décision du bureau ces biens pourraient être cédés à titre gratuit à l'association Pompiers Humanitaires Français

(3) Sur décision du bureau ce bien pourrait être cédé à titre gratuit à la commune de Saint Genest Malifaux

(4) Sur décision du bureau ce bien pourrait être cédé à titre gratuit à l'amicale des sapeurs pompiers de Saint Alban les Eaux

* Le SDIS n'a pas amorti ces biens puisqu'ils ont été cédés gratuitement par les communes